

Gap, le 1^{er} février 2026

Agence de Développement des Hautes-Alpes

CAHIER DES CHARGES DE LA CONSULTATION

Marché sans procédure imposée (inférieur à 40 K€)

Objet de la consultation :

Prestation d'accompagnement pour l'élaboration et la rédaction
du Schéma départemental de développement touristique
des Hautes-Alpes

Date et heure limites de remise des offres :

23 février 2026 à 17h

Votre contact :

Hinatéa PERRIER

Chargée de développement touristique

@ : hinatea.perrier@hautes-alpes.net

1. CONTEXTE DE LA DEMANDE

Le Président du Département a annoncé la révision du schéma départemental de développement touristique et son souhait de confier la conduite des travaux à l'Agence de Développement Hautes-Alpes.

Cette décision est motivée par :

- le rôle central que joue l'Agence de Développement dans l'écosystème Haut-Alpin et ses missions ;
- la fin d'un cycle initié en 2010, avec la création de l'Agence et le lancement du précédent schéma, à cela s'ajoute des évolutions notoires du marché du tourisme ces dernières années ;
- l'horizon nouveau que fixent les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Alpes françaises 2030 pour les Hautes-Alpes.

Il est proposé que le nouveau schéma couvre la période 2026-2036 et soit soumis à l'Assemblée plénière du Département en juin 2026.

1.1. Le rôle central et les missions de l'Agence de Développement des Hautes-Alpes

L'Agence de Développement est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) créé le 1^{er} Janvier 2015 par cent-vingt membres représentant toutes les collectivités (Région, Département, EPCI) et les acteurs économiques privés (chambres consulaires, fédérations et syndicats professionnels) du territoire. La structure compte 20 collaborateurs, installés à Gap, dispose d'un budget annuel de 4 millions d'euros et déploie des métiers d'ingénierie, de promotion et de développement au service des collectivités et des entreprises du département.

La stratégie de la structure s'articule autour de deux axes : valoriser les ressources et les spécificités des Hautes-Alpes en créant des synergies entre les filières, structurer le développement par le renforcement de la coopération entre acteurs publics et privés. Le champ d'intervention de l'Agence de Développement couvre donc trois secteurs d'activité qui sont l'économie, l'agriculture et le tourisme.

Les objectifs de l'Agence sont les suivants :

- faire rayonner les Hautes-Alpes ;
- promouvoir les territoires, les talents et les savoir-faire ;
- attirer des visiteurs, actifs, entrepreneurs et capitaux ;
- fédérer, structurer et développer les secteurs d'activités qui font l'identité et l'attractivité du département.

Le tourisme occupe une place centrale dans l'activité de l'Agence qui y consacre près de 80% de son budget. Par ailleurs, l'organisme est considéré comme un « chef de file » naturel et légitime dans ce domaine de compétence par l'ensemble des acteurs de l'écosystème, qu'ils soient endogènes (ex. : collectivités, offices de tourisme, gestionnaires d'équipements, hébergeurs, prestataires, etc.) et ou exogènes (ex. : intermédiaires, prescripteurs, investisseurs, etc.).

1.2. 10 ans de repositionnement et de croissance touristique

Le tourisme est la locomotive de l'économie des Hautes-Alpes. Ce secteur d'activité, qui a généré 1,3 milliard d'euros de chiffre d'affaires en 2025 (dont 150 millions pour les seuls exploitants de remontées mécaniques) et emploie directement 15 000 actifs, est en croissance continue depuis 10 ans (hors période COVID). Il a par ailleurs une très forte capacité d'entraînement sur les autres piliers de l'économie locale que sont l'agriculture, l'agroalimentaire, le bâtiment et les travaux publics. **Le**

produit intérieur brut (PIB) du tourisme est de 607 millions d'euros, soit une progression de +50% de 2014 à 2024 et 26% du PIB départemental.

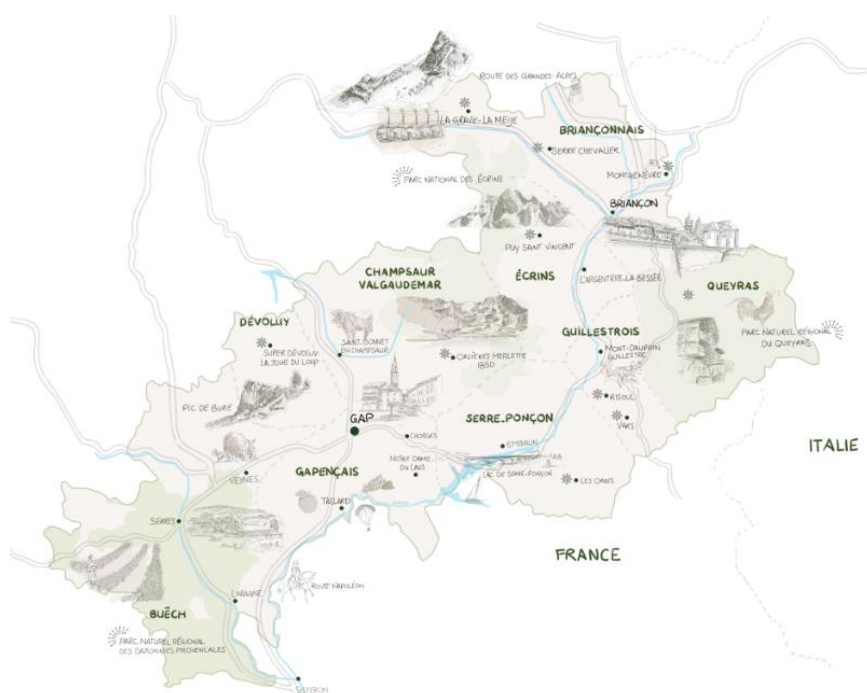
Après une décennie 2005-2015 difficile (baisse de -10% des nuitées touristiques), les acteurs haut-alpins du tourisme se sont remobilisés. A la faveur d'une dynamique collective assez inédite, ils ont réussi à inverser la tendance. Les clientèles touristiques des Hautes-Alpes sont aujourd'hui plus nombreuses, en toutes saisons et pour l'ensemble du territoire, plus internationales, plus jeunes aussi. Cela a été possible en :

- investissant (pour conforter les offres existantes, diversifier les activités et s'adapter au changement climatique) ;
- montant en gamme et en qualité ;
- promouvant davantage les destinations et les offres ;
- engageant une transition écologique volontariste (ex. : consommation énergétique), car il y a consensus sur la nécessité de trouver un point d'équilibre entre la préservation et la valorisation d'une nature d'exception, la plus grande richesse des Hautes-Alpes, pour continuer à entreprendre et y vivre.

Le précédent schéma départemental de développement touristique et la création de l'Agence de Développement des Hautes-Alpes ont joué un rôle déterminant dans cette dynamique. Les Haut-Alpins ont réussi à transformer leur division endémique en union, leur complexe d'infériorité en fierté, leur fatalisme en exigence et ce qu'ils ont longtemps perçu comme des faiblesses en force. Les Hautes-Alpes sont en effet :

- l'un des plus hauts départements de France ;
- l'un des moins peuplés ;
- le plus préservé de l'arc alpin ;
- le premier département Bio de France ;
- le château d'eau de la Provence ;
- l'un des plus grands gisements d'énergie renouvelable d'Europe ;
- l'un des territoires qui abritent les plus beaux spots d'activités outdoor au monde.

Carte des principaux sites touristiques des Hautes-Alpes



Chiffres clés du tourisme
2025 et perspectives

- 5 millions de touristes (45% été, 40% hiver, 15% printemps/automne)
- 47% de moins de 35 ans
- 70% de français (dont 30% de régionaux) et 30% d'étrangers (essentiellement belges, néerlandais, anglais et italiens, +10 pts en 10 ans)
- 5,6 jours de durée moyenne des séjours
- 80€ de dépenses par jour et par personne
- Des clients qui pratiquent massivement (occasionnellement ou assidûment) les activités de pleine nature l'été (60% la randonnée pédestre, 55,6% la baignade, 28,6% le vélo, 12,5% l'alpinisme et l'escalade, 10,4% l'eau vive, 2,8% le vol libre), comme l'hiver (84,5% le ski alpin, 22% les activités nordiques), ils ont aussi une certaine appétence pour le terroir, la culture et le patrimoine local.

Répartition des lits touristiques et des nuitées par bassin touristique

Territoires	Nombre de lits	Nombre de nuitées
Briançonnais	24%	26%
Guillestrois-Queyras	19%	16%
Serre-Ponçon	18%	19%
Champsaur-Valgaudemar	14%	15,5%
Buëch-Dévoluy	13%	12,5%
Ecrins	9%	6%
Gapençais	3%	5%
TOTAL Hautes-Alpes	412 000	19 M

NB. La part des hébergements marchands (par opposition à ceux en résidences secondaires) est de 38%, ils se répartissent de la façon suivante :

- Meublés de tourisme : 40%
- Hôtellerie de plein air : 27%
- Centres de vacances : 13%
- Résidences de tourisme : 10%
- Hôtellerie : 6%
- Refuges et gîtes d'étape : 4%

Si les acteurs privés ont pris leur part dans cette réussite, l'intervention du Département et de l'Agence de Développement au travers du schéma départemental de développement touristique 2015-2025 a été déterminante 2015-2025 (ex. : contrats station, plan d'aménagement de Serre-Ponçon, plan départemental des équipements et des sites de pleine nature, opérations grands cols, soutien aux grands événements, plan de promotion, etc.), elle a aussi permis à tous les territoires de profiter de l'embellie.

Les Hautes-Alpes doivent maintenir cette dynamique dans un environnement très concurrentiel et changeant, appréhendant la nouvelle donne du secteur (changement climatique, évolution des modes de consommation, sensibilité des populations locales, etc.). Il faudra aussi être attentif aux sites ou aux opérateurs fragiles (ex. : régies de remontées mécaniques des stations villages), aux mobilités douces dans des lieux sensibles (autour de Serre-Ponçon, pour accéder à certains sites comme la Clarée, le Gioberney, le Pré de Madame Carle, la Méouge, etc.).

Il faudra le faire sans tomber dans les lieux communs et les idées faciles, souvent fausses. Ici, l'économie est diversifiée, le tourisme est un tourisme des 4 saisons, la quasi-totalité des familles

vit du tourisme, le sur-tourisme n'est pas vraiment de mise et la transition est bel et bien engagée ☺.

1.3. L'horizon nouveau des JO d'hiver 2030

La genèse

En juillet 2024, le Comité International Olympique (CIO) a attribué l'organisation des 26^{ème} Jeux d'hiver aux Alpes françaises. Cette candidature portée par la France, les Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur et les deux Comités Olympique et Paralympique sportifs nationaux, s'appuie sur une promesse : des jeux sobres et durables sur le plan environnemental et financier, des jeux spectaculaires, utiles aux sports d'hiver, aux territoires de montagne et à la France.

Les épreuves et leur répartition

Ces Jeux se tiendront du 1^{er} au 17 février (Jeux Olympiques) et du 1^{er} au 10 mars 2030 (Jeux Paralympiques), dans tout l'arc alpin français. Les épreuves de neige et de glace sont regroupées en quatre clusters, chacun d'eux disposant d'un village olympique pour les athlètes et de sites sportifs. La carte finale des sites sera dévoilée en fin d'année, voici toutefois ce qui semble se profiler :

- Aravis (Haute-Savoie) : ski de fond à La Clusaz et biathlon au Grand-Bornand.
- Tarentaise (Savoie) : ski alpin à Courchevel et probablement Val d'Isère, saut à ski toujours à Courchevel et épreuves de bobsleigh et luge à La Plagne.
- Nice (Alpes Maritimes) : patinage artistique, patinage de vitesse sur piste courte (short track), curling, hockey sur glace à Nice.
- Briançonnais (Hautes-Alpes) : ski acrobatique et snowboard à Serre Chevalier La Salle-les-Alpes (big air, saut artistique et bosses) et Montgenèvre (slalom géant parallèle, halfpipe, slope style et cross), soit 522 athlètes hommes et femmes. Le village olympique quant à lui prendra place dans les fortifications Vauban du Fort des Têtes (inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO) qui surplombe la ville de Briançon. *NB. Le bâtiment de La Schappe est aussi concerné par cet ensemble et un transport urbain par câble pour relier le fort à la ville basse via la cité Vauban est à l'étude. Les deux épreuves paralympiques (snowboard cross et banked slalom), initialement programmées à Montgenèvre, pourraient ne pas s'y tenir, dans un souci de regroupement des athlètes, d'optimisation budgétaire et opérationnelle. Les Hautes-Alpes espèrent par ailleurs être retenues pour l'organisation du ski alpinisme et du ski free ride, des sports et disciplines additionnelles qui seront annoncés en février 2026, pendant les Jeux de Milan-Cortina.*

Avec 26 compétitions (soit près du tiers des médailles qui seront remises en France), un village olympique emblématique et l'espérance d'un héritage immense (voir ci-après), les Hautes-Alpes sont les grands gagnants des JOP 2030.

L'organisation et les moyens

L'organisation des JOP 2030 s'appuie sur trois instances et une Loi :

- le Comité Interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques (CIJOP) ;
- le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP) ;
- la Société de Livraison des Equipements Olympiques (SOLIDEO) ;
- la Loi Olympique, qui doit faciliter l'organisation des Jeux.

La quasi-totalité des équipements réalisés dans le Briançonnais seront en maîtrise d'ouvrage directe de la SOLIDEO. L'investissement global dans les Hautes-Alpes, en amont des Jeux, pourrait dépasser le milliard d'euros (rail et routes compris), avec un plan de charge qui montera en puissance à l'approche de l'événement.

L'héritage

La philosophie portée par le CIO et l'ensemble des parties prenantes des Jeux est claire : l'accueil de l'événement et les investissements doivent, nécessairement, répondre à des besoins de long terme, au bénéfice des territoires et de leurs habitants. Qu'il soit matériel ou immatériel, l'espérance de l'héritage est immense pour toutes les Hautes-Alpes, bien au-delà du Briançonnais. Cet héritage, qu'il nous appartient de bâtir, s'apprécie selon plusieurs dimensions :

- Rayonnement international : les Alpes françaises seront le centre du monde et pour la première fois les Hautes-Alpes se hisseront à la hauteur des grands noms de l'olympisme. 2 milliards de téléspectateurs regarderont des Jeux. Les disciplines freestyle que nous accueillerons sont parmi celles qui font les plus fortes audiences des Jeux d'hiver et qui parlent le plus à un public jeune et urbain, nos clients de demain.
- Amélioration des accès et mobilités : la signature le 3 novembre 2025 du Contrat de plan Etat-Région-Département est un acte sans précédent en matière de désenclavement et de décarbonation. 342 M€ pour le train (11 M€ financés par le Département) et 190 M€ pour les routes RD1075, RN85, Rocade de Gap, RD942, RN94, RD1091, etc. (57 M€ par le Département). A ceci s'ajoutent l'aménagement d'un pôle multimodal à Briançon et la création d'une ligne de bus à haut niveau de service pour desservir toute la vallée de la Guisane (Ligne Olympique Rapide (LOR) entre Briançon, Saint-Chaffrey, La Salle-les-Alpes et Le Monétier-les-Bains).
- Développement économique et attractivité : marché de travaux et montée en compétence de nos entreprises, opportunités professionnelles nouvelles pour les actifs haut-alpins, inclusion sociale, valorisation des savoir-faire, du terroir, du patrimoine et des traditions locales, amélioration de l'expérience client, internationalisation des destinations, accélération des transitions, retombées économiques directes avant, pendant et après, l'impact des Jeux sera considérable. Citons aussi les aménagements pérennes de La Salle-les-Alpes et Montgenèvre, ainsi que la reconversion du village olympique du Fort des Têtes en nouveau quartier de la ville de Briançon, avec des logements en partie réservés à l'accession à la propriété et aux saisonniers (une réponse à la fois à la crise du logement en montagne et à la nécessaire sobriété foncière).
- Héritage sportif : organisation de grands événements sportifs internationaux freestyle après les Jeux, détection et formation des sportifs haut-alpins, soutiens aux comités et aux clubs, parallèlement mise en place de dispositifs pour encourager la pratique par les jeunes Haut-Alpins des sports d'hiver et des activités pleine nature, des activités qui font l'identité des Hautes-Alpes.

Le schéma départemental de développement touristique doit prendre en compte le projet Alpes françaises 2030, avec comme objectif de mobiliser tous les Haut-Alpins, réussir les Jeux et bâtir un héritage pour l'ensemble des Hautes-Alpes, grâce aux infrastructures et aux politiques publiques notamment départementales.

2. OBJET DE LA DEMANDE

L'Agence de Développement des Hautes-Alpes lance une consultation pour la rédaction du schéma départemental de développement touristique 2026-2036.

Le précédent schéma a fait l'objet d'une large consultation et d'une mobilisation inédite, 1 000 personnes ayant participé à sa restitution en présentiel, pendant une journée entière à Gap à l'automne 2013. Il s'agira, en conséquence, d'une simple révision et nombre de travaux seront conduits en chambre par les services de l'Agence de Développement, selon le calendrier volontairement resserré suivant :

- Début février : lancement de la consultation et consolidation des données existantes
- Mars : réunion de lancement, diagnostic et enjeux (phase 1)
- Avril : consultation des professionnels (phase 2)
- Mai : stratégie et plan d'actions (phase 3)
- Juin : adoption en séance plénière

Les champs d'intervention du schéma sont à 360° : infrastructures, aménagement du territoire, structuration de l'offre, mise en marché, promotion, accompagnement, organisation, etc.

La consultation fait l'objet d'un seul lot avec 3 phases.

Les candidats devront fournir pour chaque phase :

- **une notice méthodologique détaillée ;**
- **une intention de présentation (rédaction, illustration, graphique, infographie types) ;**
- **le bordereau des prix.**

Une attention particulière doit être apportée à la qualité de la présentation, de la rédaction et des illustrations des documents de travail et des livrables.

2.1. Phase 1 / Rédaction du diagnostic et des enjeux

A l'appui de données de l'observatoire fournies par l'Agence :

- *précédent schéma départemental de développement touristique 2015-2025 ;*
- *rapport d'activités 2025 de l'ADDET ;*
- *étude PIB Stratorial ;*
- *étude de fréquentation touristique G2A et Flux Vision Orange ;*
- *étude capacité d'accueil des Hautes-Alpes ;*
- *feuille de route héritage JO2030 ;*

de recherches documentaires sur l'évolution du secteur du tourisme (de montagne en particulier), d'un benchmark des bonnes pratiques et d'une analyse prospective, le lauréat animera une réunion de restitution finale et produira à l'issue **un livret de huit pages et un support de synthèse (livrables).**

Calendrier phase 1 : mars

2.2. Phase 2 / Consultation en ligne des professionnels et analyse

Le lauréat proposera et paramétrera un outil adapté pour une consultation en ligne des professionnels des Hautes-Alpes (**ex. : questionnaire type**), et traitera les données afin de caractériser leurs besoins et leurs attentes. L'Agence de Développement en fera la publicité.

Le lauréat analysera les contributions et rédigera, pour présenter les résultats de cette consultation, **un livret de deux pages et un support de synthèse (livrables).**

Calendrier phase 2 : avril

2.3. Phase 3 / Rédaction de la stratégie et du plan d'actions

A la lumière du diagnostic et de la consultation des professionnels, et après un séminaire d'une journée avec une vingtaine de représentants des forces vives du territoire animée par le lauréat, celui-ci rédigera la stratégie et le plan d'actions : **un livret de douze pages et un support de synthèse (livrables).**

Calendrier phase 3 : mai

2.4. Document final

Le document final « Schéma de développement touristique des Hautes-Alpes 2026-2036 » agrègera les livrables des 3 phases et intégrera aussi un tableau de bord de suivi: **un livret final de vingt-quatre pages et un support final de synthèse (livrable).**

Adoption du schéma : juin

3. CALENDRIER DE LA CONSULTATION

Le contrat sera établi à partir du 16 mars 2026.

2 février 2026	Diffusion du cahier des charges
23 février 17h	Date et heure limites d'envoi des offres par email
28 février	Décision finale
2 mars 2026	Début de la prestation

3.1. Présentation des offres

Les candidats feront une offre pour les 3 phases, l'offre est présentée dans un dossier comprenant *a minima* les pièces listées ci-après.

Documents techniques

- Proposition d'accompagnement et méthodologie (programme détaillé et séquencé)
- Intention de présentation (rédaction, illustrations, graphiques et infographie types)
- Budget TTC détaillé (bordereau des prix complété)
- Présentation de la société et de ses références
- CV des intervenants

Dans son offre, le prestataire devra également inclure différents documents techniques et administratifs qui sont listés ci-après.

Documents administratifs, l'entreprise retenue devra être en capacité de fournir

- Le présent cahier des charges signé
- SIRET
- Extrait K-BIS
- TVA interne intracommunautaire
- Formulaire DC1 et DCD2
- Attestations fiscales et sociales

Le bordereau des prix à compléter est le suivant

	Nbre jours/consultants	Prix unitaire	Prix Total
Phase 1			
Phase 2			
Phase 3			
Document final			
TOTAL			

Toute offre dont la présentation ne sera pas conforme aux présentes instructions ou qui parviendrait après la date et l'heure limite ne sera pas retenue. Il n'y a pas de variantes. Une phase de négociation est prévue dans le marché.

3.2. Remise des offres

Les offres sont à adresser par e-mail à hinatea.perrier@hautes-alpes.net au plus tard le **23 février 2026 à 17h.**

3.3. Critères de sélection des offres

La notation s'effectue selon les critères suivants :

Valeur technique 85 %

- Expériences et savoir-faire de l'entreprise (20 %)
- Pertinence de l'offre et qualité de l'accompagnement (45 %)
- Qualité de la rédaction et des illustrations graphiques ou infographiques (20%)

Prix de la prestation (15 %)

Le comité de sélection sera constitué de représentants de l'ADDET.

3.4. Contacts

Pour obtenir davantage de renseignements, les candidats pourront adresser une demande auprès de :

Hinatéa PERRIER

Chargée de développement touristique

@ : hinatea.perrier@hautes-alpes.net